

BARÈME DES HONORAIRES IMMOBILIERS

Immobilier d'Entreprise et Investissement Professionnel

Raison Sociale : Meel Immo	Carte Professionnelle n° : CPI95012025000000008
Adresse : 24 rue de gisors 95300	SIRET / RCS : 93847656100015
Téléphone / Email : contact@meel-immo.com	TVA Intracommunautaire : 93847656100015

Champ d'application : Le présent barème s'applique exclusivement aux transactions et locations portant sur les locaux commerciaux, locaux professionnels, bureaux, entrepôts, locaux industriels, immeubles de rapport et terrains.

1. HONORAIRES DE LOCATION PROFESSIONNELLE & COMMERCIALE

Type de Mandat	Calcul des Honoraires	Répartition
Location Commerciale / Professionnelle / Industrielle	15 % HT du loyer annuel hors charges (soit 18 % TTC)	50 % Bailleur / 50 % Preneur (sauf accord)
Cession de Droit au Bail / Droit d'Entrée	10 % HT du montant de la transaction (soit 12 % TTC) - Min. 3 000 € HT	Charge Cédant / Preneur selon mandat

PRESTATIONS NON INCLUSES DANS NOS HONORAIRES DE LOCATION

Nos honoraires d'entremise et de négociation de location ne comprennent pas les prestations suivantes :

- Rédaction du contrat de bail (bail commercial, professionnel ou dérogatoire)
- Rédaction de l'état des lieux d'entrée ou de sortie

Ces prestations doivent être réalisées directement par les parties ou confiées à un rédacteur d'acte qualifié (notaire, avocat, commissaire de justice).

2. HONORAIRES DE VENTE IMMOBILIER D'ENTREPRISE & INVESTISSEMENT

Tranche du Prix de Vente (Net Vendeur)	Taux Maximum d'Honoraires (% HT)
Jusqu'à 100 000 €	10 % HT (soit 12 % TTC) — Min. forfaitaire 5 000 € HT
De 100 001 € à 300 000 €	8 % HT (soit 9,6 % TTC)
De 300 001 € à 800 000 €	6 % HT (soit 7,2 % TTC)
Au-delà de 800 000 €	5 % HT (soit 6 % TTC)
Immeubles de Rapport & Terrains	6 % HT (soit 7,2 % TTC) sur la totalité

Conditions Générales & Mentions Légales :

- Les honoraires sont exprimés en Hors Taxes (HT) et soumis à la TVA au taux en vigueur (20 %).
- Les honoraires sont dus à la signature de l'acte authentique de vente pour les transactions, ou lors de la signature du bail pour les locations.
- Nos honoraires sont révisibles et calculés sur le montant net vendeur pour les ventes ou sur le loyer annuel hors charges pour les baux.
- Barème applicable au 1er janvier 2026. Document consultable en agence et sur notre site internet conformément à la réglementation en vigueur.